

Propositions de financement des intervenants et des A.S.

lors de leurs interventions en milieu scolaire, centre aéré, initiation etc. . .

Barème indemnités	Déplacement	Repas	Forfait
Intervenant : hors de leurs C.F.B. ou A.S 1/2 journée	0,25€ Km	Fr. Réel	10,00 €
Intervenant : hors de leurs C.F.B. ou A.S journée	0,25€ Km	"	20,00 €
Deux interventions maximum seront prises en charge par la C.D.J., les autres interventions seront à la charge du C. F. B. ou de l'A.S. locale			
Subvention A.S. intervention scolaire (5 à 10 séances)			30,00 €
Subvention A.S. intervention scolaire (2 à 4 séances)			15,00 €
Subvention par classe : minimum 15 élèves			
Subvention A.S. intervention, initiation 1 journée			10,00 €

Création d'une école de Boule : 1ère année	100,00 €		
2ème année	50,00 €		

Subvention par nouvelle licence : Attribution de Points : $8 \times \text{Valeur du point } 0,50 = 4,00 \text{ €}$
Subvention par licence renouvelée : Attribution de Points : $2 \times \text{Valeur du point } 0,50 = 1,00 \text{ €}$

**Pour toutes ces interventions : faire signer les documents, faire parvenir impérativement les comptes rendus dès la fin de l'année scolaire à la C.D.J.
Joindre les justificatifs**

Remboursements frais kilométriques lors des réunions officielles

Déplacements C. D. J. : (remboursements c.d. j.)	0,25 cts. Km
Déplacements C. B. D. : (remboursements c.b.d.)	0,25 cts. Km

Utiliser au maximum le covoiturage